

Quoique gardant en suspens ma décision finale, j'étais toujours bien embarrassé, comme peut le penser Votre Seigneurie, quant à ce que j'avais à faire. Sur un point, j'étais parfaitement à l'aise, savoir : qu'il ne serait pas juste de mettre le règlement des difficultés élevées entre mes ministres et leurs accusateurs, difficultés dont dépendaient l'honneur individuel des hommes les plus éminents du Canada, le sort du ministère et le crédit public du pays, autrement qu'entre les mains du parlement complet, où les provinces les plus éloignées de la Confédération seraient aussi bien représentées qu'Ontario et Québec.

Comme je l'ai déjà expliqué à Votre Seigneurie dans la première partie de cette dépêche, avant l'ajournement du parlement le 23 mai, j'avais fait annoncer aux deux chambres qu'il y aurait prorogation le 13 août. Cet arrangement, je n'hésite pas à le dire, s'accordait avec les désirs de la majorité, tant au sénat qu'à la chambre des communes. Sur la foi de cet engagement, plusieurs messieurs se trouvaient si loin qu'il était complètement impossible de les rappeler, et il se trouva, pour des raisons que j'ai déjà mentionnées, que la plus grande partie des absents était des partisans du gouvernement. Tous les membres de la Colombie Anglaise, excepté Sir *Francis Hincks*, se trouvaient de l'autre côté des Montagnes-Rocheuses. Quelques ministériels étaient en Europe, d'autres aux États-Unis, comme j'en avais été informé. Enfin, pour les membres des provinces maritimes, un retour à Ottawa, quoique n'étant pas physiquement impossible, comme à leurs collègues, aurait été très-incommodé à cette saison. J'appris d'un autre côté que l'opposition, à qui la chose était plus facile à cause de la position géographique de ses partisans, rassemblait toutes ses forces. Si la chambre eût alors été convoquée pour la dépêche des affaires, il est évident qu'on aurait pu faire passer des votes importants, et qu'on aurait pu prendre des décisions contraires à la volonté réelle du pays. Mes ministres auraient alors pu se plaindre qu'on les traitait injustement, et que leur renversement était amené par un parlement de faction.

Mais, à part ces considérations pratiques, une autre grave question me paraissait aussi en jeu. Le représentant de la couronne en Canada est le protecteur naturel des droits fédéraux de ses différentes provinces, tels que garantis par un acte impérial. La légitimité des droits de chacune de ces provinces ne repose pas sur le nombre de ses représentants ou le chiffre de sa population. Pour cela, il est spécialement nécessaire que, dans un pays où les distances sont si grandes, il soit donné ample avis du temps et des saisons où le parlement doit se réunir. Mais si l'on admet une fois que les "formes" officielles qui règlent l'ouverture et la fin des sessions, et la gestion des affaires publiques, peuvent être changées capricieusement et dans un temps assez court pour empêcher la présence des députés éloignés, il est évident qu'il en résulterait beaucoup de préjudices et d'inconvénients, et qu'on ouvrirait la porte à beaucoup d'abus de la part d'un ministère peu scrupuleux.

Les considérations qui précèdent faisaient voir assez bien que la prorogation était une nécessité inévitable de la situation. Il n'y avait qu'une seule alternative qui se présentait alors ou à laquelle je pensai ensuite : c'était l'ajournement de la chambre à telle autre date qui conviendrait aux absents. Ce dessein me parut d'abord peu praticable, mais un peu de réflexion dissipa les difficultés que j'y avais vues d'abord. C'était un arrangement que je ne pouvais conclure moi-même, et j'étais embarrassé par la réflexion que, si le gouvernement faisait une motion à cet effet, cette motion pourrait être perdue, ou bien on pourrait y proposer un amendement qui aurait équivalu à un vote de non-confiance par la majorité présente. Alors, je me trouvais pris justement dans le piège que je voulais éviter. Même au cas où les adversaires du gouvernement n'auraient pas voulu user de l'avantage déloyal de leur supériorité numérique, il était évident qu'en vue